

Introduction :

En vue de renforcer son objectif « promouvoir l'Éducation Non Formelle pour assurer une l'Éducation de qualité pour tous en vue de la réduction de la pauvreté et d'une cohésion sociale plus forte en Afrique de l'ouest » Pamoja A.O lance des recherches dans ses pays membres durant les mois de février et mars 2015. Les recherches ont pour objet de faire un état des lieux sur les politiques, les allocations budgétaires, les statistiques, les cadres de pilotage, la gestion et la gouvernance du sous-secteur.

Le présent document est un ensemble de consignes et d'outils pour faciliter la collecte et l'analyse des données relatives à l'Éducation Non Formelle dans les pays membres de Pamoja A.O en vue du développement d'un document de plaidoyer sous régional.

Rappel du but et des objectifs du programme**But**

Contribuer au renforcement des synergies dans la mise en œuvre du projet de plaidoyer AENF en Afrique de l'Ouest.

Objectifs

- Mettre en place des cadres d'analyse documentaire en vue de l'identification des thèmes et des cibles de plaidoyer
- Produire et diffuser un document de plaidoyer assorti de plan d'action et d'indicateurs clairs pour l'AENF dans chaque pays membre
- Renforcer le réseautage et le partenariat entre les organisations membres de Pamoja AO, la coordination de Pamoja AO, les partenaires techniques et financiers et les autres réseaux actifs

La composition des équipes : chaque équipe sera composée de 5 personnes ressources

- un représentant du Gouvernement (de la tutelle de l'Education des adultes/Education Non formelle) ;
- d'une personne ressource de la société civile (membre de la Coalition EPT par exemple) ,
- un représentant du GTENF/ADEA (Groupe de Travail de l'Education Non Formelle de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique) du pays,
- le coordonnateur du Pamoja National et
- un homme des médias (membre du réseau des journalistes en éducation).

Les documents objets d'analyse :

- **Le document de politique Nationale de l'ENF ou l'AENF** (Notons que ce document peut avoir une autre appellation selon chaque pays) Ex : Les stratégies Nationales d'Alphabétisation (Maroc), Déclaration de Politique Nationale (Benin).....
- **Le rapport pays pour la CONFINTEA VI et le cadre d'action de Belem**
- **Le Rapport du bilan programmation de l'AENF en fin 2014 ou début 2015**

Analyse du tableau ci-dessous (Deux page au plus)

Outil 2 : Statistiques et fiabilité

Indicateurs	Rapport pays pour la CONFINTEA VI	Rapport mondial de suivi 2013/14	Bilan programmation de l'AENF 2014	Écarts	Pourquoi
Taux d'alphabétisation	En 2009, le taux d'alphabétisme était estimé à 52% dans le rapport de la CONFINTEA VI	-----	En 2014, le taux d'alphabétisation se situe à 45,4%, selon les données du rapport général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE 2013) produit par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)	Selon les données statistiques disponibles, le taux d'alphabétisation a connu une courbe descendante, allant de 52% en 2009 à 45,4% en 2014, soit une régression de 6,6%	Cette régression pourrait s'expliquer par le déficit chronique et récurrent de ressources budgétaires constaté depuis les années 2008 (consacrant la fin des grands projets tels que le PAPP et le PAPA) jusqu'à nos jours. Lequel déficit s'est traduit durant ces six dernières années par une baisse successive des effectifs inscrits. En atteste ce chapitre du rapport annuel de performance (RAP 2014) : « En 2013, 52 605 apprenants sont inscrits dans les CAF (dont 39 649 femmes soit 75,37%). Ainsi, l'objectif annuel d'alphabétiser 106 771 apprenants n'est réalisé qu'à 49,27%, soit un gap de 50,73 points. L'indicateur a régressé sur la période 2011 à 2013 en passant de 87,6 % en 2011 à 71,09% en 2012 puis à 49,27% en 2013, soit un TAMA de -19,59%. A ce rythme la cible de 2015 ne sera pas atteinte si des mesures fortes ne sont pas prises ».
Taux d'alpha des femmes	En 2009, le taux d'alphabétisation des femmes se situait à 33%, selon les données de l'ANSD	-----	En 2014, le taux d'alphabétisation des femmes se situait à 37%, selon les données du RGPHAE 2013	De 2009, le taux d'alphabétisation des femmes a légèrement évolué, passant de 33% à 37%, soit un accroissement de 04 points.	L'évolution positive constatées dans le taux d'alphabétisation des femmes pourrait se justifier par la politique hardie de promotion du genre, illustrée par la stratégie de scolarisation des filles (SCOFI), la discrimination positive (65 de femmes) observée dans quasiment tous les programmes d'alphabétisation mis en œuvre au Sénégal.
% du budget national alloué à l'Éducation	En 2008, le budget alloué à l'éducation 293 milliards de FCFA, soit 17,73% du Budget national 2008 du Sénégal arrêté à 1652,7 milliards	-----	En 2014, le budget alloué à l'éducation s'élevait à 366 815 018 040 en 2014, soit 13,43% du Budget national 2014 du Sénégal arrêté à 2732,02 milliards	De 2008 à 2014, le budget alloué à l'éducation a augmenté de 73, 815 018 040 milliards de FCFA	Cet accroissement du budget alloué à l'éducation se justifie par la volonté du Ministère de l'Éducation nationale de : - développer des offres d'éducation et de formation suffisantes et adaptées à la demande - améliorer l'efficacité interne et externe du système d'éducation et de formation - rendre performante la gouvernance du système d'éducation et de formation.
% du budget de l'Éducation alloué à l'AENF	La période 2008 - 2010 a connu une légère hausse allant de 0,47% à 1,11% pour le budget réservé au sous secteur	Par contre, de 2011 à 2013, le taux réservé à l'EBJA a connu une chute de 0,98% à 0,79%	En 2014, le % du budget de l'Éducation alloué à l'AENF est de 01,47%. En réalité, le montant alloué aux programmes d'EBJA est annuellement de 1256 millions de francs CFA, alors que les prévisions budgétaires dans le Simul PAQUET étaient de 7 902 916 000FCFA, soit un gap négatif de 84%	De 2010 à 2014, le budget de l'Éducation alloué à l'AENF a connu une légère hausse allant de 01,11% à 01,47%, soit un accroissement de 00,36%.	L'accroissement de 00,36% du budget alloué à l'AENF (appelé Éducation de base des Jeunes et des Adultes ou EBJA au Sénégal) résulte essentiellement de l'intérêt accordé aux daara par l'Etat du Sénégal et qui s'est traduit par la mise en œuvre de projets et programmes appuyés par divers partenaires techniques et financiers (BID, Banque Mondiale, USAID...). Par contre, le budget de l'Éducation alloué à l'Alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus et aux modèles alternatifs d'éducation pour les enfants âgés de 9 à 14 ans a, aujourd'hui, régressé de façon inquiétantes : en 2014, il est estimé à 1,256 milliard de francs CFA, alors que les prévisions étaient chiffrées à 6 .milliards de francs CFA, soit un gap de - 79%.
Motivation des facilitateurs (Salaire ou autre)	La rémunération des facilitateurs variait entre 30000F et 50000F	-----	Indemnité de 50 000 FCFA dans le PNEBJA - TIC	Entre 2009 et 2014, le salaire des facilitateurs n'a quasiment pas évolué dans les programmes financés par le Ministère : il est resté figé à 50000FCFA.	La fixation à 50 000FCFA des salaires des facilitateurs dans les projets et programmes du MEN pourrait se justifier par la faiblesse récurrente des ressources injectées dans le sous - secteur , le déficit de valorisation et de certification de leurs acquis, et l'absence de plan de carrière Il ya lieu de reconnaître que les ONG et les organisations de la société civile (OSC) font mieux que l'Etat dans ce domaine- ci. En effet, non seulement elles payent aux facilitateurs des salaires qui égalent et dépassent même les 100 000FCF, mais encore certaines d'entre elles assurent un plan de carrière et la sécurité sociale à leur personnel.
% de gens vivant en dessous du seuil de pauvreté	D'après les données de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESP I, 2005-2006), 48,3% de la population sénégalaise vivent en dessous du seuil de pauvreté	Le rapport de suivi de l'EPT de 2013 situe le taux de pauvreté à 46,7% au Sénégal	Selon la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II, 2010-2011), 6 367 733 personnes, soit 46,7% de la population sénégalaise vivent en dessous du seuil de pauvreté	Le % de gens vivant en dessous du seuil de pauvreté a baissé de 1,7 point entre 2006 et 2013.	Le rythme de réduction du % de gens vivant en dessous du seuil de pauvreté est assez lent : 1,7 point en cinq (05) ans. Mais il révèle une légère amélioration des conditions de vie des populations à la base. Cette faible évolution de l'indice de pauvreté pourrait se justifier par la faiblesse des investissements publics dans les secteurs pourvoyeurs d'emplois et la faiblesse des initiatives des collectivités locales et des privés en la matière ,

Indicateurs	Rapport pays pour la CONFITEA VI	Rapport mondial de suivi 2013/14	Bilan programmation de l'AENF 2014	Écarts	Pourquoi
Taux d'achèvement du primaire	Le taux d'achèvement du primaire est passé de 49,7% en 2006 à 66,2% en 2011. (cf : PAQUET, Secteur Education Formation 2013-2025, version du 17 février 2013)	Le rapport mondial de suivi EPT 2013-2014 publié par l'UNESCO révèle un taux d'achèvement du primaire de 63% en 2011	Le taux d'achèvement du primaire est de 68% en 2014	L'accroissement du taux d'achèvement de l'élémentaire, en l'espace de 03 ans (entre 2011 et 2014), est de 01,8%. Le rythme d'accroissement est lent, si non faible.	En 2014, le taux d'achèvement de l'élémentaire de 68% est très en deçà de l'objectif intermédiaire de 85% ciblé en 2010 et de l'objectif terminal de 100% visé à l'horizon 2015. Une telle situation résulterait de divers facteurs tels que : - un environnement des apprentissages peu incitatif (abris provisoires, éloignement des structures scolaires d'accueil, absence de cantines scolaires, ...); - des enseignants peu qualifiés et incapables de bien gérer une classe; - des méthodes et contenus d'enseignement peu adaptés aux réalités des cibles; etc.
Taux de redoublement au premier cycle	10,8% en 2011 (cf : DPRE _ PAQUET au Sénégal_2012 - 2025)___	7,68 (Boureïma Jacques KI, SGI CONFEMEN à la session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Juillet 2011)	3% (DPRE : document de cadrage politique de l'EDB 10, octobre 2014)	Entre 2011 et 2014, le taux de redoublement a baissé de 7,8 points.	La baisse nettement significative du taux de redoublement résulte d'un ensemble de facteurs dont, entre autres : - le début d'application de la politique d'éducation de base de 10 ans; - l'adoption de l'APC qui favorise des stratégies d'enseignement – apprentissage permettant d'améliorer les performances des apprenants, telles que les intégrations, les rémédiations... - etc.
Ministères concernés par l'AENF	MICLD, MEPNBRLA, MFSNSAEFMFPE, MEMPTM, MSPHP, MA, METFP, MEPEMS, ME, MCFLN, MC, MATRSPSI. (cf : en bas de page) En mai 2009, l'AENF quitte le Ministère de la Culture, de la Francophonie et des Langues nationales et est rattachée au Ministère de l'Enseignement Précoce, de l'Elémentaire et du Moyen secondaire. En juillet 2010, elle est rattachée au Ministère de l'Enseignement Précoce, de l'Elémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues nationales.	-----	MEN, SEAPLN, MSAS, MJ, MGLDAT, MHA, MITTD, MED, MCSICPPLPME, MPEM, MEPA, MTTA, MCC, MFPA et MJECC (cf : en bas de page) En 2014, le Décret n° 2014-853 du 09 Juillet 2014 portant répartition des services de l'Etat... a créé le Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Alphabétisation et à la Promotion des langues nationales (SEAPLN) qui est placé sous la tutelle du Ministère de l'Education nationale (MEN)	L'AENF a quitté le Ministère de la Culture en 2009 pour aller au Ministère de l'Enseignement Précoce, de l'Elémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues nationales. Depuis 2011, l'AENF est domicilié au MEN. Et, en juillet 2014, elle est directement placée sous le pilotage du Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Alphabétisation et à la Promotion des langues nationales (SEAPLN) . Depuis 2009, la « valse institutionnelle » qui ballottait l'AENF d'un Ministère à un autre a cessé.	L'option de placer l'AENF sous la responsabilité du Ministre- Secrétaire d'Etat à l'Alphabétisation et à la Promotion des langues nationales (SEAPLN) résulte de la volonté du Président de la République de booster l'Alphabétisation et la Promotion des Langues nationales. Mais aujourd'hui le sous –secteur de l'AENF sollicite un Ministère de plein exercice, en vue d'avoir l'autonomie et les ressources requises pour assumer pleinement ses res missions.
Ministère de tutelle en charge de la coordination	Ministère de la Culture, de la Francophonie et des Langues nationales (MCFLN)	-----	Ministère de l'Education nationale (MEN)	-----	-----
Réalisations	SIM ENF logiciel, dispositif décentralisé et liste des indicateurs	Démarrage du SISEF	Existence d'un SISEF, logiciel « stateduc » pour tous les sous- secteurs, existence d'un dispositif national de collecte et de traitement de données suffisamment éprouvé, existence d'une base de données statistiques,	Production de rapport statistique en bonne et due forme	Le sous - secteur de l'AENF est résolu à sortir régulièrement un rapport statistique pour l'Education et la Formation et à être visible dans le processus de développement socio-économique du Sénégal.
Défis	Collecte régulière et diffusion pour une bonne visibilité du sous- secteur	-----	Collecte régulière par les structures déconcentrées et décentralisées Utilisation des réseaux et des plates- formes	Volonté d'être visible Montrer la pertinence des programmes d'EBJA et de l'utilisation des langues nationales Moderniser le sous- secteur Répondre aux exigences de développement conformément aux orientations du PSE et de l'Acte3 de la décentralisation.	Le Sénégal est positionné sur une rampe d'émergence et le sous – secteur ne tient pas à être à laissé en rade.

Ministères concernés par l'AENF en 2009 : Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de la Décentralisation (MICLD), Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels (MEPNBRLA), Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro Finance et de la Petite Enfance (MFSNSAEFMFPE), Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes (MEMPTM), Ministère de la Santé, de la Prévention et de l'Hygiène Publique (MSPHP), Ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture (MA), Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP), Ministère de l'Enseignement Précoce, de l'Elémentaire, du Moyen et du Secondaire (MEPEMS), Ministère de l'Elevage (ME), Ministère de la Culture de la Francophonie et des Langues nationales (MCFLN), Ministère de la Communication (MC), Ministère de l'Artisanat, du Tourisme et des Relations avec le Secteur Privé et le Secteur Informel (MATRSPSI).

Ministères concernés par l'AENF en 2014 : Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), Ministère de la Justice (MJ), Ministère de l'Agriculture et de l'Equipe Rural (MAE), Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE), Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MGLDAT), Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement (MITTD), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Ministère de l'Education Nationale (MEN), Ministère du Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME (MCSICPPLPME), Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM), Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA), Ministère du Tourisme et des Transports Aériens (MTTA), Ministère de la Culture et de la Communication (MCC), Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat (MFPA) Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne (MJECC)